



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :
Franck MOUROT
Pôle/Service : Pôle Patrimoines/Service régional de l'archéologie
Tél : 03 87 56 41 08 ou 03 87 56 41 97
Courriel : franck.mourot@culture.gouv.fr
Réf : SRA Metz/FM/CB/26-240

Le préfet de la région Grand Est

à

A l'attention de KURTZ Etienne
DREAL Grand Est - UD 54/55
Subdivision BLD 1

Metz, le 04/05/2026

Objet : MENAUCOURT (55)
FERME EOLIENNE DE LA VALLEE AUX PIERRES
AIOT 0100300405

Conformément au livre V du Code du patrimoine, j'ai l'honneur d'accuser réception du dossier référencé en objet, reçu le 18 mars 2026.

Le projet ne semblant pas affecter de vestiges archéologiques, j'ai l'honneur d'émettre un avis favorable à cette demande sous réserve des prescriptions suivantes.

Toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au service régional de l'Archéologie, site de Metz (6, Place de Chambre – 57045 METZ cedex 1 – Tél. 03.87.56.41.10), soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application de l'article L 531-14 du Code du patrimoine. Les vestiges découverts ne doivent pas être détruits. Tout contrevenant serait passible des peines portées à l'article 322-3-1 du Code pénal.

Cet avis est émis au titre de l'archéologie. Il ne préjuge pas de la réponse de la Conservation régionale des monuments historiques ou de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine qui peuvent, chacun en ce qui le concerne, émettre un avis au titre du livre VI du Code du patrimoine.

Pour le préfet de la région Grand Est
et par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

Philippe KUCHLER